



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Turquie

Question écrite n° 121635

#### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le tremblement de terre du 23 octobre 2011 en Turquie. Le dimanche 23 octobre 2011, la région de Van (Turquie) a été le théâtre d'un fort tremblement de terre. Face à un tel événement naturel, la rapidité et le professionnalisme des secours sont décisifs pour sauver des vies humaines. Avec les formations militaires de la sécurité civile, la France dispose d'un service internationalement reconnu. Aussi, il lui demande d'indiquer les moyens humains et matériels envoyés par la France en Turquie à la suite du tremblement de terre du 23 octobre 2011 ainsi que le calendrier de déploiement de ces moyens.

#### Texte de la réponse

Le 23 octobre 2011, un tremblement de terre de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter a frappé la Turquie dans la région de Van. Le ministère des Affaires étrangères et européennes a immédiatement proposé aux autorités turques l'aide de la France. Après avoir, dans un premier temps, écarté d'en appeler à l'aide extérieure, le 25 octobre, devant l'ampleur de la catastrophe, les autorités turques ont informé la communauté internationale qu'elles accepteraient des tentes ou bien des préfabriqués et que ceux-ci devraient être envoyés à Erzurum, base de centralisation de l'aide humanitaire. Le 26 octobre, le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a affrété un avion qui s'est posé le même jour à Erzurum chargé de 500 tentes familiales. Cette aide française était la première aide internationale arrivée en Turquie. Une réplique de ce séisme est survenue le 9 novembre à Edremit à une quinzaine de kilomètres de Van. Le centre de crise a renouvelé l'opération initiale en envoyant à Erzurum 285 tentes familiales. Le séisme et la réplique ont causé la mort de près de 650 personnes et blessé des milliers d'autres. Les 785 tentes adressées par le Centre de crise ont abrité plus de 4000 personnes touchées par ces catastrophes. La Turquie n'a accepté ni moyen humain ni autre matériel que les abris. Les autorités turques ont exprimé de chaleureux remerciements pour cette aide, en particulier lors de la visite que le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes a effectuée à Ankara et Istanbul les 17 et 18 novembre 2011.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentile](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121635

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 2011, page 11744

**Réponse publiée le :** 14 février 2012, page 1274